



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2017**

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

Excusés : Mmes Isabelle Rebillot et Sandrine Sigonney

Absente : Mme Paulina Requena

Procurations : de Mme Isabelle Rebillot à Mme Eliane Poulnot et de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert

Secrétaire de séance : Mme Eliane Poulnot

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 7 septembre 2017.

ORDRE DU JOUR

1- Rénovation de la salle polyvalente – Approbation de l'étude de faisabilité, du coût prévisionnel global et autorisation du maire à lancer les consultations afférentes à cette opération

Après la réalisation d'une étude de faisabilité et un travail d'assistance à maîtrise d'ouvrage destiné à préciser le projet, celui-ci est aujourd'hui ficelé et permet de lancer la phase opérationnelle avec la passation à venir d'un marché de maîtrise d'œuvre qui débouchera sur celle d'un marché de travaux.

L'opération se compose de trois modules :

- la création d'une chaufferie bois (plaquettes) en remplacement de la chaufferie fioul actuelle,
- l'isolation et la réfection extérieure du bâtiment,
- le remplacement de l'éclairage intérieur.

Le Conseil municipal approuve la phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage par 11 voix (1 abstention).

Un groupe de travail, composé des conseillers municipaux qui le souhaitent et spécialement destiné à l'étude des options à retenir lors des phasages à venir, sera mis en place dans les prochaines semaines.

2- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.)

Comme chaque année, la Commune contribuera au financement du Fonds de Solidarité Logement issu de ce plan départemental (aides individuelles aux ménages à hauteur de 0.61 € par habitant, soit un montant de 409.31 €) et non au financement du Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté.

3- Rapport annuel 2016 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue, qui regroupe actuellement 91 communes, alimente en eau potable 55 530 habitants. La distribution est assurée en délégation de service public par un contrat d'affermage signé avec la société Gaz et Eaux.

Les ressources en eau proviennent de cinq captages (trois à Lods, un à Montgesoye et un à Cléron), qui ont permis le prélèvement de 5 269 189 m³ d'eau sur l'année 2016. 262 971 m³ d'eau ont également été

achetés au Syndicat de Froidefontaine pour optimiser le service. Les 1 169 kilomètres de conduites existantes acheminent l'eau des captages aux foyers des abonnés, avec un rendement de 72.2 % (soit 27.8 % de pertes).

Le prix TTC du m³ d'eau (sans assainissement), calculé sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, s'élevait à 2.65 € le 1^{er} janvier 2016, réparti entre une part Fermier (Gaz et Eaux), une part Syndicat, une part Agence de l'eau et une part Etat (TVA à 5.5 %).

Les analyses de l'eau réalisées sur l'année par l'Agence Régionale de la Santé au niveau de la distribution se sont toutes montrées conformes aux normes de qualité physico-chimique et pour 99.8 % d'entre-elles conformes aux normes de qualité microbiologique.

Le rapport est consultable dans son intégralité en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

4- Tarifs de location de la salle polyvalente - complément

Suite à une demande récente, il a été constaté qu'il n'existait aucune formule de location combinant la grande salle sans cuisine et la salle des associations pour les personnes extérieures au village. Une grille tarifaire s'appliquant à cette option (sur 12, 24 et 48h00, saison été et saison hiver) est donc ajoutée aux tarifs existants.

5- Concours du Receveur municipal – attribution d'indemnités

La loi permet aux receveurs municipaux de solliciter annuellement, en plus de leurs salaires, des indemnités aux collectivités avec lesquelles ils travaillent. Ce type de rémunération, basé sur les budgets de ces dernières, se compose de deux critères qui découlent :

- du rôle que les receveurs peuvent être amenés à jouer dans la confection des documents budgétaires ;
- des conseils comptables qu'ils fournissent aux collectivités.

Considérant que notre Commune ne fait jamais appel au Receveur municipal pour la confection des documents budgétaires et que la personne actuellement en poste à la Trésorerie de Morre-Roulans débute et n'est par conséquent en mesure de ne fournir que peu de conseils, il est décidé, pour cette année, de ne pas lui verser les indemnités qu'elle a sollicitées.

6- Indemnisation des frais de transport des agents communaux

Plutôt que de prendre une délibération à chaque fois qu'un agent communal est amené à utiliser son véhicule personnel à des fins professionnelles pour l'indemniser de ses frais, le Conseil municipal opte pour une délibération générale qui permet de couvrir les déplacements nécessaires :

- aux concours et examens ;
- aux formations professionnelles ;
- aux besoins du service.

Le premier et le dernier cas seront remboursés sur la base des indemnités kilométriques en vigueur au jour du déplacement.

Les formations professionnelles se déroulant pour la plupart à Besançon, le mode d'indemnisation des déplacements qu'elles nécessitent se veut quant-à-lui incitatif pour que l'agent privilégie le covoiturage et les transports en commun (taux de prise en charge du kilomètre qui diffère selon le mode de transport).

7- Facturation à la société Avenir Bureautique

Lors de son démarchage visant à bénéficier du marché de location du photocopieur de l'école, la société Avenir Bureautique s'était engagée à prendre à sa charge les mensualités restant dues sur le matériel anciennement en place qui appartenait à la société Burocom. Une délibération s'avère ainsi nécessaire pour facturer la somme de 3 299.11 € H.T. à Avenir Bureautique.

8- Encaissement d'un chèque du Comité des fêtes

Un chèque du Comité des fêtes d'un montant de 996.11 € est encaissé en contrepartie des factures d'achats de fournitures pour la Marche gourmande que la Commune a été amenée à mandater à Métro (le compte client est au nom de la Commune).

INFORMATIONS DIVERSES

Urbanisme : dossiers acceptés

- Le 19 septembre : déclaration préalable numéro 025.267.17.C0016 – aménagement d'une pièce sans changement apporté aux façades de la maison (rue des Vanniers, parcelle cadastrée section AA numéro 246)
- Le 26 septembre : permis de construire modificatif numéro 025.267.16.C0008.M1 – construction d'une murette de clôture (rue du Vieux Tilleul, parcelle cadastrée section AA numéro 185)
- Le 26 septembre : déclaration préalable numéro 025.267.17.C0017 – ravalement des façades d'une habitation (rue de la Corvée, parcelle cadastrée section AA numéro 164)
- Le 28 septembre : permis de construire modificatif numéro 025.267.16.C0001.M02 – modifications apportées à la transformation d'une ancienne ferme en logements (rue de la Côte de Joux, parcelles cadastrées section AA numéros 46 et 47)
- Le 29 septembre : permis de construire numéro 025.267.17.C0002 – surélévation et extension d'un garage (rue du Bouchet des Charmes, parcelle cadastrée section AB numéro 184)

Urbanisme : droit de préemption urbain

- Le 22 septembre : la Commune a décidé de ne pas préempter sur la vente d'une maison rue du Bouchet des Charmes (parcelle cadastrée section AB numéro 184).

Dépôt de branchages sur la place à bois du Vernois : rappel

Eu égard aux trop nombreux dépôts de branchages que nous ne contrôlons pas, il s'avère indispensable de rappeler que les particuliers qui souhaitent apporter des branches sur la place à bois du Vernois doivent préalablement contacter le secrétariat de mairie au 03 81 55 75 32.

Rappelons également que ce bois a pour vocation d'être valorisé en B.R.F. et que tout ce qui s'appelle « bois » ne s'y prête pas...

Nous vous remercions donc de bien vouloir respecter deux consignes concernant ces apports :

- 1- téléphoner préalablement à la mairie en indiquant approximativement les quantités ;
- 2- ne déposer que des branches issues d'opérations de tailles.

Jeux pour le périscolaire (garderie et atelier ludothèque)

L'âge et l'usure de bon nombre de jeux servants au périscolaire nécessitent leur remplacement progressif. Si vous avez quelques jeux de société, puzzle, ou autres jouets en bon état et que vous souhaitez en faire profiter la garderie, merci d'en faire part à Chloé (06 84 84 11 34) ; les enfants en seront ravis.

Les Z'uns dépendants

Ils ne sont pas des indépendantistes Francs-Comtois (du moins, à notre connaissance), mais constituent une troupe de théâtre locale qui fera une représentation humoristique gratuite à la **salle polyvalente** le **12 novembre** prochain (début du spectacle à 16h00). Ils ont l'air drôles... allons les voir pour en être sûrs !

Horaires d'ouverture de la mairie au public – rappel

Le secrétariat de mairie est ouvert :

- le lundi de 13h45 à 17h45
- le jeudi de 8h30 à 12h00
- le samedi de 8h15 à 11h45

Comportements dangereux

De jeunes adolescents du village trouvent a priori intéressant de grimper sur le toit de la salle polyvalente en se servant de poubelles en guise d'échelle. Non seulement l'altitude semble un peu limitée pour espérer une quelconque vue sur le Mont Blanc, mais il existe des manières plus sécurisantes et techniquement plus intéressantes (et donc plus valorisantes si c'est le but recherché) d'escalader des obstacles, qu'ils soient naturels ou artificiels.

De jeunes adolescents du village (les mêmes ???) trouvent a priori tout aussi intéressant de griller les stops et les céder le passage aux carrefours en les franchissant à pleine vitesse sur leurs vélos. On les voit parfois également faire du one wheel au milieu de la voirie à des heures où la circulation automobile n'est pas anodine.

Sont-ils de jeunes pseudo-sportifs en manque de sensations ? Ou sont-ils de vieux nouveau-nés qui ne voient pas encore le danger ?

Quoiqu'il en soit, merci à toutes celles et à tous ceux qui les reconnaissent de bien vouloir les sensibiliser aux risques qu'ils encourent. Lorsque l'accident aura eu lieu, il sera trop tard...

Familles à Energie Positive

Pour la deuxième année, le Grand Besançon et la Ville mettent en œuvre le Défi Familles à Energie Positive.

En quelques gestes simples, comme éteindre les lumières et les veilles des appareils, il est possible d'abaisser sa facture énergétique d'au moins 8 %... avec une moyenne nationale le plus souvent à 13 %, soit 200 € d'économie annuelle.

Le challenge de cette opération ludique et conviviale se déroulera entre le 1^{er} décembre et le 30 avril prochain, et les organisateurs espèrent voir l'inscription de 100 foyers soit environ 20 équipes.

Nul besoin cependant de se présenter en famille : on peut être seul, en colocation, et rejoindre un groupe. Une équipe peut être constituée de voisins, de collègues... soucieux à la fois de faire les bons éco-gestes pour la planète, mais aussi pour leur porte-monnaie.

Les participants seront réunis lors de l'évènement de lancement le **18 novembre** à la **salle de la Malcombe** afin de partager les enjeux, les règles du Défi, de constituer les équipes ou d'en rejoindre une et de prendre date des grands RDV qui marqueront cette utile campagne d'éco-réflexes.

www.grandbesancon.familles-a-energie-positive.fr

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le vendredi 17 novembre à 20h00.



Un peu d'air pour la nouvelle association Oxy'Gennes.

Ça y est !!! Les "quatre irréductibles franc-comtoises" en besoin d'Oxy'Gennes apparaissent sur le site de financement participatif ULULE/RTE, ce qui est plutôt chouette !

Chaque personne peut mettre la somme qu'elle veut et en contrepartie nous lui offrons un p'tit quelque chose en fonction de sa participation. La cotisation commence à 5 € et c'est « avec des petits ruisseaux qu'on fait de grandes rivières ».

En plus, RTE partenaire de l'opération s'est engagé à doubler le montant de chaque cotisation, donc chaque € versé en rapporte 2 à l'association !!!! L'opération dure jusqu'au 29 octobre !!!

Donc, même si nous ne respirons pas trop mal dans le village, nous avons besoin de vous pour promouvoir le financement participatif de notre association et nous aider à bien démarrer.

Alors regardez, écoutez et lisez notre projet sur Mes Projets Territoriaux.

MES PROJETS
TERRITORIAUX **Rte**

Vous verrez, on est en première page !!!

<https://www.mesprojets territoriaux.fr/>

On fourmille d'idées, aidez-nous à les réaliser !

Alors venez et participez ! c'est pour vous et avec nous !

MERCI



Le saviez-vous ?

Une doline est un élément caractéristique des reliefs karstiques. Elle trouve son origine dans la dissolution du fond rocheux ou dans l'effondrement du toit d'une cavité sous-jacente. Les dolines font partie du paysage Franc-Comtois.



Peut-on combler une doline ?

- Le comblement d'une doline est soumis à autorisation.
- Décharges sauvages et/ou amas de déchets verts dans une doline = **danger pour les eaux potables** + atteinte au paysage

Remarque : le comblement d'une doline ne stoppera pas l'évolution de celle-ci. Le soutirage des matériaux se poursuivra et, tôt ou tard, la doline se reformera...

Lorsqu'une doline s'ouvre subitement, que faut-il faire ?

- **Ne jamais combler avec des déchets**, même inertes.
- **Annoncer le cas** aux services compétents (mairie de votre commune, Dir. Dép. des Territoires).
- **Respecter la législation** en vigueur.
- **Veiller au maintien de l'écoulement des eaux** et assurer leur **protection**.

Si je vois une doline comblée par des déchets verts ou sauvages, que faut-il faire ?

- **Annoncer le cas** aux services compétents (mairie de votre commune, Dir. Dép. des Territoires) ;
- **Appeler le numéro d'urgence 03 81 61 51 54**

Pollution des dolines = pollution des eaux

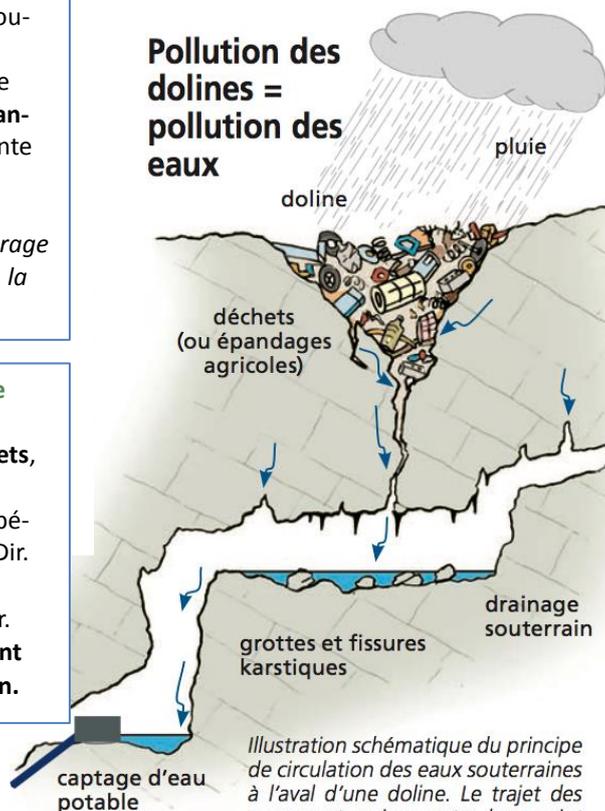


Illustration schématique du principe de circulation des eaux souterraines à l'aval d'une doline. Le trajet des eaux souterraines entre leur point d'infiltration et la source peut atteindre plusieurs kilomètres.

Source : Institut Suisse de spéléologie et de karstologie



Ville de
Besançon

